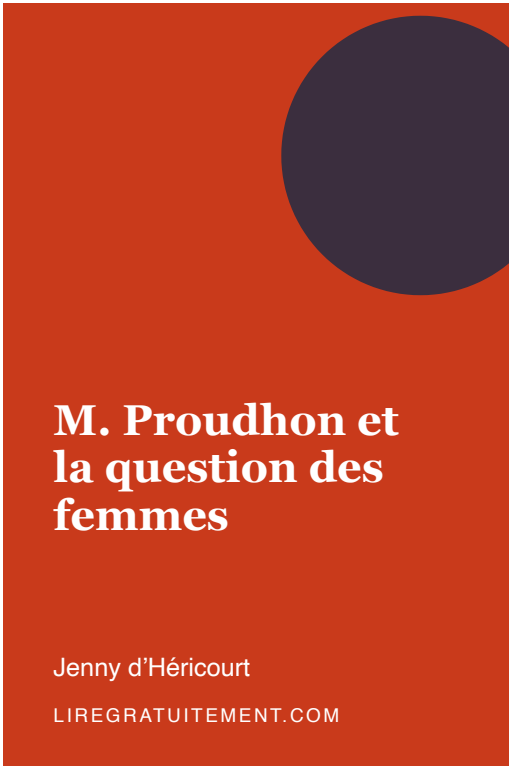


M. Proudhon et la question des femmes

Jenny d'Héricourt

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

M. PROUDHON ET LA QUESTION DES FEMMES.

Les femmes ont un faible pour les batailleurs, dit-on ; c'est vrai, mais il ne faut pas le leur reprocher : elles aiment jusqu'à l'apparence du courage, qui est une belle et sainte chose. Je suis femme, M. Proudhon est un grand batailleur de la pensée, donc je ne puis m'empêcher d'éprouver pour lui estime et sympathie, sentiments auxquels il devra la modération de l'attaque que je dirige contre ses opinions sur le rôle de la femme dans l'humanité.

Dans son premier mémoire sur la propriété, édition de 1841, note de la page 265, on lit ce paradoxe dans le goût du Coran :

« Entre la femme et l'homme il peut exister amour, passion, lien d'habitude, et tout ce qu'on voudra, il n'y a pas véritablement société. L'homme et la femme ne vont pas de compagnie. La différence de sexe élève entre eux une séparation de même nature que celle que la différence des races met entre les animaux. Aussi, loin d'applaudir à ce que l'on appelle aujourd'hui émancipation de la femme, inclinerais-je bien plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, à mettre la femme en réclusion. »

Dans le troisième mémoire sur la propriété, même édition, page 80 :

« Cela signifie que la femme, par nature et par destination, n'est ni associée, ni citoyenne, ni fonctionnaire public. »

J'ouvre la Création de l'ordre dans l'humanité, édition de 1843, page 552, et je lis :

« C'est en traitant de l'éducation qu'on aura à déterminer le rôle de la femme dans la société. La femme, jusqu'à ce qu'elle soit épouse, est apprentie, tout au plus sous-maîtresse ; à l'atelier comme dans la famille, elle reste mineure et ne fait point partie de la cité. La femme n'est pas, comme on le dit vulgairement, la moitié ni l'égale de l'homme, mais le complément vivant et sympathique qui achève de faire de lui une personne. »

Dans les Contradictions économiques, édition de 1846, page 254, on lit :

« Pour moi, plus j'y pense et moins je puis me rendre compte, hors de la famille et du ménage, de la destinée de la femme : courtisane ou ménagère (ménagère, dis-je, et non pas servante), je n'y vois pas de milieu. »

J'avais toujours ri de ces paradoxes ; ils n'avaient à mes yeux pas plus de valeur doctrinale que les mille autres boutades si familières au célèbre critique. Il y a quelques semaines, un petit journal prétendit que M. Proudhon avait, dans des entretiens particuliers, formulé tout un système basé sur l'omnipotence masculine, et il publiait ce système dans ses colonnes. De deux choses l'une, me dis-je : ou le journaliste ment, ou bien il dit vrai ; s'il ment, son but évident est de ruiner M. Proudhon dans l'esprit des progressistes et de lui faire perdre sa légitime part d'influence, il faut qu'il en soit averti ; s'il dit vrai pour le passé, il faut encore que M. Proudhon soit averti du fait, parce qu'il est impossible, étant père de plusieurs filles, que le sentiment paternel ne l'ait pas mis dans le chemin de la raison. Il faut que je le

sache ; et j'écrivis à M. Proudhon, qui, dès le lendemain, me fit la réponse que je vais transcrire textuellement :

« Madame,

» Je ne connais pas l'article publié par M. Charles Robin dans le Télégraphe d'hier, 7. Afin de m'édifier sur cette paraphrase, comme vous qualifiez l'article de M. Robin, j'ai cherché dans mon premier mémoire sur la propriété, page 265, édition Garnier frères (je n'en ai pas d'autres), et je n'y ai pas trouvé de note. J'ai cherché dans mes autres brochures à la page 265, et n'ai vu de note nulle part. Il m'est donc impossible de répondre à votre première question.

» je ne sais trop ce que vous appelez mes opinions sur la femme, le mariage et la famille ; car sur ce chapitre, pas plus que sur celui de la propriété, je ne crois avoir donné le droit à personne de parler de mes opinions.

» J'ai fait de la critique économique et sociale ; en faisant cette critique (je prends le mot dans sa signification élevée) ; j'ai pu émettre bien des jugements d'une vérité plus ou moins relative, je n'ai nulle part, que je sache, formulé un dogmatisme, une théorie, un ensemble de principes, en un mot un système. Tout ce que je puis vous dire, c'est d'abord, en ce qui me concerne, que mes opinions se sont formées progressivement et dans une direction constante ; qu'à l'heure où je vous écris, je n'ai pas dévié de cette direction ; et que, sous cette réserve, mes opinions actuelles sont parfaitement d'accord avec ce qu'elles étaient il y a 17 ans, lorsque je publiai mon premier mémoire.

» En second lieu, et par rapport à vous, Madame, qui en m'interrogeant ne me laissez pas ignorer vos sentiments, je vous di-

rai, avec toute la franchise que votre lettre exige, et que vous attendez d'un compatriote, que je n'envisage pas la question du mariage, de la femme et de la famille comme vous, ni comme aucun des écrivains novateurs dont les idées sont venues à ma connaissance ; que je m'admets pas, par exemple, que la femme ait le droit, aujourd'hui, de séparer sa cause de celle de l'homme, et de réclamer pour elle-même une justice spéciale, comme si son premier ennemi et tyran était l'homme ; que je n'admets pas davantage, que, quelque réparation qui soit due à la femme, de compte à tiers avec son mari (ou père) et ses enfants, la justice la plus rigoureuse puisse jamais faire d'elle l'égale de l'homme ; que je n'admets pas non plus que cette infériorité du sexe féminin constitue pour lui ni servage ni humiliation, ni amoindrissement dans la dignité, la liberté et le bonheur : je soutiens que c'est le contraire qui est la vérité.

» Je considère donc l'espèce de croisade que font en ce moment quelques estimables dames de l'un et l'autre hémisphère, en faveur des prérogatives de leur sexe, comme un symptôme de la rénovation générale qui s'opère, mais comme un symptôme exagéré, un affolement qui tient précisément à l'infirmité du sexe, et à son incapacité de se connaître et de se régir lui-même.

» J'ai lu, Madame, quelques-uns de vos articles. J'ai trouvé que votre esprit, votre caractère, vos connaissances vous mettaient certainement hors de pair avec une infinité de mâles qui n'ont de leur sexe que la faculté prolétaire. À cet égard, s'il fallait décider de votre thèse par des comparaisons de cette espèce, nul doute que vous n'obteniez gain de cause.

» Mais vous avez trop de bon sens pour ne pas comprendre qu'il ne s'agit point ici de comparer individu à individu ; c'est le

sexe féminin tout entier, dans sa collectivité, qu'il faut comparer au masculin, afin de savoir si ces deux moitiés, complémentaires l'une de l'autre, de l'androgyne humanitaire sont ou ne sont pas égales.

» D'après ce principe, je ne crois pas que votre système, qui est, je crois, celui de l'égalité ou de l'équivalence, puisse se soutenir, et je le regarde comme une défaillance de notre époque.

» Vous m'avez interpellé, Madame, avec une brusquerie toute franc-comtoise. Je désire que vous preniez mes paroles en bonne part, et parce que je ne suis sans doute pas d'accord de tout avec vous, que vous ne voyez pas en moi un ennemi de la femme, un détracteur de votre sexe, digne de l'animadversion des jeunes filles, des épouses et des mères. Les règles d'une discussion loyale vous obligent d'admettre au moins que vous pouvez vous tromper, que je puis avoir raison, qu'alors c'est moi qui suis véritablement le défenseur et l'ami de la femme ; je ne vous demande pas autre chose.

» C'est une bien grande question que vous et vos compagnes vous avez soulevée ; et je trouve que jusqu'ici vous l'avez traitée tout à fait à la légère. Mais la médiocrité de raison avec laquelle ce sujet a été traité ne doit pas être considérée comme une fin de non-recevoir : j'estime au contraire que c'est un motif pour que les tenants de l'égalité des deux sexes fassent de plus grands efforts. À cet égard, je ne doute pas, Madame, que vous ne vous signaliez de plus belle et j'attends avec impatience le volume que vous m'annoncez ; je vous promets de le lire avec toute l'attention dont je suis capable. »

Après la lecture de cette lettre, je transcrivis la note que n'avait pas retrouvée M. Proudhon et je la lui envoyai avec l'article de M. Charles Robin. Comme il ne m'a pas répondu, son silence m'autorise à croire le journaliste.

Ah ! vous persistez à soutenir que la femme est inférieure, mineure ! vous croyez que les femmes s'inclineront pieusement devant l'arrêt tombé du haut de votre autocratie ! Non pas, Monsieur, non pas ; il n'en sera pas, il ne peut en être ainsi. À nous deux donc, Monsieur Proudhon ! Mais d'abord débarrassons le débat de ma personnalité.

Vous me considérez comme une exception en me disant que s'il fallait décider de ma thèse par des comparaisons entre une foule d'hommes et moi, nul doute que la décision ne fût en faveur de mes opinions. Écoutez bien ma réponse :

« Toute loi vraie est absolue. L'ignorance ou l'ineptie des grammairiens, moralistes, jurisconsultes et autres philosophes, a seule imaginé le proverbe : Point de règle sans exception. La manie d'imposer des règles à la nature au lieu d'étudier les siennes, a confirmé plus tard cet aphorisme de l'ignorance. » Qui a dit cela ? Vous, dans la Création de l'ordre dans l'humanité, page 2. Pourquoi votre lettre est-elle en contradiction avec cette doctrine ?

Avez-vous changé d'opinion ? Alors, je vous prie de me dire si les hommes de valeur ne sont pas tout aussi exceptionnels dans leur sexe que les femmes de mérite dans le leur. Vous avez dit : « Quelles que soient les différences existant entre les hommes, ils sont égaux parce qu'ils sont des êtres humains. » Il faut, sous peine d'inconséquence, que vous ajoutiez : Quelles que soient les

différences existant entre les sexes, ils sont égaux parce qu'ils font partie de l'espèce humaine… à moins que vous ne prouviez que les femmes ne font pas partie de l'humanité. La valeur individuelle n'étant pas la base du droit entre les hommes, ne peut le devenir entre les sexes. Votre compliment est donc une contradiction.

J'ajoute enfin que je me sens liée d'une trop intime solidarité avec mon sexe pour être jamais contente de m'en voir abstraire par un procédé illogique. Je suis femme, je m'en honore ; je me réjouis que l'on fasse quelque cas de moi, non pour moi-même, qu'on l'entende bien, mais parce que cela contribue à modifier l'opinion des hommes à l'égard de mon sexe. Une femme qui se trouve heureuse de s'entendre dire : Vous êtes un homme, n'est à mes yeux qu'une bête, une créature indigne avouant la supériorité du sexe masculin ; et les hommes qui croient lui faire un compliment ne sont que d'impertinents vaniteux. Si j'acquiers quelque mérite, j'honorerai les femmes, j'en révèlerai les aptitudes, je ne passerai pas plus dans l'autre sexe que M. Proudhon ne quitte le sien parce qu'il s'élève par son intelligence au-dessus de la tourbe des hommes sots et ignorants ; et si l'ignorance de la masse des hommes ne préjuge rien contre leur droit, l'ignorance de la masse des femmes ne préjuge rien non plus contre le leur.

Ceci dit, passons.

Vous affirmez que l'homme et la femme ne forment pas véritablement société.

Dites-nous alors ce que c'est que le mariage, ce que c'est qu'une société.

Vous affirmez que la différence de sexe met entre l'homme et la femme une séparation de même nature que celle que la différence des races met entre les animaux. Alors prouvez :

Que la race n'est pas essentiellement formée de deux sexes ;

Que l'homme et la femme peuvent se reproduire séparément ;

Que leur produit commun est un métis ou un mulet ;

Qu'il y a entre eux des caractères dissemblables en dehors de la sexualité.

Et si vous vous tirez à votre gloire de ce magnifique tour de force, vous aurez encore à prouver :

Que la différence de race correspond à une différence de droit ;

Que les noirs, les jaunes et les cuivrés appartenant à des races inférieures à la race caucasienne, ne peuvent véritablement s'associer avec elle ; qu'elles sont mineures.

Allons, Monsieur, étudiez l'anthropologie, la physiologie, la phrénologie, et servez-vous de votre dialectique sérielle pour nous prouver tout cela.

Vous inclinez à mettre la femme en réclusion, au lieu de l'émanciper ?

Prouvez aux hommes qu'ils en ont le droit ; aux femmes, qu'elles doivent se laisser mettre sous clef. Je déclare pour mon compte que je ne m'y laisserais pas mettre. M. Proudhon sait de quoi il menace le prêtre qui mettrait la main sur ses enfants ? Eh bien ! la majorité des femmes ne s'en tiendrait pas à la menace en

vers ceux qui auraient la musulmane inclination de M. Proudhon.

Vous affirmez que, par nature et par destination, la femme n'est ni associée, ni citoyenne, ni fonctionnaire. Dites-nous d'abord quelle nature il faut avoir pour être tout cela.

Révélez-nous la nature de la femme, puisque vous prétendez la connaître mieux qu'elle ne se connaît.

Révélez-nous sa destination, qui apparemment n'est pas celle que nous lui voyons ni qu'elle se croit.

Vous affirmez que la femme, jusqu'à son mariage, n'est dans l'atelier social qu'apprentie, tout au plus sous-maîtresse ; qu'elle est mineure dans la famille et ne fait point partie de la cité.

Prouvez alors qu'elle n'accomplit pas dans l'atelier social, dans la famille, des œuvres équivalentes ou égales à celles de l'homme.

Prouvez qu'elle est moins utile que l'homme.

Prouvez que les qualités qui donnent à l'homme le droit de citoyen n'existent pas chez la femme.

Je serai sévère avec vous, Monsieur, sur ce chapitre. Subalterniser la femme dans un ordre social où il faut qu'elle travaille pour vivre, c'est vouloir la prostitution : car le dédain du producteur s'étend à la valeur du produit ; et quand une telle doctrine est contraire à la science, au bon sens, au progrès, la soutenir est une cruauté, une monstruosité morale. La femme qui ne peut vivre en travaillant ne peut le faire qu'en se prostituant : égale à l'homme ou courtisane, voilà l'alternative. Aveugle qui ne le voit pas.

Vous ne voyez d'autre sort pour la femme que d'être courtisane ou ménagère. Ouvrez donc les yeux et rêvez moins, Monsieur, et dites-moi si elles sont uniquement ménagères ou si elles sont courtisanes toutes ces utiles et courageuses femmes qui vivent honorablement :

Par les arts, la littérature, l'enseignement ;

Qui fondent des ateliers nombreux et prospères ;

Qui dirigent des maisons de commerce ;

Qui sont assez bonnes administratrices pour que beaucoup d'entre elles dissimulent ou réparent les fautes résultant de l'incurie ou des désordres de leurs maris.

Prouvez-nous donc que tout cela est mal ;

Prouvez-nous que ce n'est pas le résultat du progrès humain ;

Prouvez-nous que le travail, cachet de l'espèce humaine, que le travail que vous considérez comme le grand émancipateur, que le travail qui fait les hommes égaux et libres, n'a pas la vertu de faire les femmes égales et libres. Si vous nous prouvez cela, nous aurons à enregistrer une contradiction de plus.

Vous n'admettez pas que la femme ait le droit de réclamer pour elle une justice spéciale, comme si l'homme était son premier ennemi et tyran.

C'est vous, Monsieur, qui faites une justice spéciale pour la femme ; elle ne voit, elle, que le droit commun.

Oui, Monsieur, jusqu'ici l'homme en subalternisant la femme, a été son tyran, son ennemi. Je suis de votre avis lorsqu'à la page

57 de votre premier mémoire sur la propriété, vous dites que tant que le fort et le faible me sont pas égaux, ils sont étrangers, ils ne forment point une alliance, ils sont ennemis. Oui, trois fois oui, Monsieur, tant que l'homme et la femme ne seront pas égaux, la femme est en droit de considérer l'homme comme son tyran et son ennemi.

« La justice la plus rigoureuse ne peut faire de la femme l'égale de l'homme ! » Et c'est à une femme que vous placez dans votre opinion au-dessus d'une foule d'hommes, que vous affirmez une pareille chose ! Quelle contradiction !

« C'est un affolement, que les femmes réclamant leur droit ! » Affolement semblable à celui des esclaves se prétendant créés pour la liberté ; à celui des bourgeois de 89 prouvant que les hommes sont égaux devant la loi. Savez-vous qui était, qui est affolé ? Ce sont les maîtres, les nobles, les blancs, les hommes qui ont nié, nient et nieront que les esclaves, les bourgeois, les noirs, les femmes sont nés pour la liberté et l'égalité.

« Le sexe auquel j'appartiens est incapable de se connaître et de se régir, » dites vous !

Prouvez qu'il est dénué d'intelligence ;

Prouvez que les grandes impératrices et les grandes reines n'ont pas gouverné aussi bien que les grands empereurs et les grands rois ;

Prouvez contre tous les faits patents que les femmes ne sont pas en général bonnes observatrices et bonnes administratrices ;

Puis prouvez encore que tous les hommes se connaissent parfaitement, se régissent admirablement, que le progrès marche

comme sur des roulettes.

« La femme n'est ni la moitié, ni l'égale de l'homme, elle est son complément, elle achève de faire de lui une personne ; les deux sexes forment l'androgyne humain ! » Voyons, sérieusement, Monsieur, qu'est-ce que signifie ce cliquetis de mots vides ? Ce sont des métaphores indignes de figurer dans le langage scientifique, quand il s'agit de notre espèce et des autres espèces zoologiques supérieures. La lionne, la louve, la tigresse ne sont pas plus des moitiés ni des compléments de leurs mâles que la femme ne l'est de l'homme. Où la nature a mis deux extériorités, deux volontés, elle dit deux unités, deux entiers, non pas un, ni deux demies ; l'arithmétique de la nature ne peut être détruite par les fantaisies de l'imagination.

Est-ce sur les qualités individuelles que se fonde l'égalité devant la loi ? Monsieur Proudhon nous répond dans la Création de l'ordre dans l'humanité, page 209 et 210 :

« Ni la naissance, ni la figure, ni les facultés, ni la fortune, ni le rang, ni la profession, ni le talent, ni rien de ce qui distingue les individus n'établit entre eux une différence d'espèce : étant tous hommes, et la loi ne réglant que des rapports humains, elle est la même pour tous ; en sorte que pour établir des exceptions, il faudrait prouver que les individus exceptés sont au-dessus ou au-dessous de l'espèce humaine. »

Prouvez-nous, Monsieur, que les femmes sont au-dessus ou au-dessous de l'espèce humaine, qu'elle n'en font pas partie, ou bien, sous peine de contradiction, subissez les conséquences de votre doctrine.

Vous dites dans la Révolution sociale, page 57 :

« Ni la conscience, ni la raison, ni la liberté, ni le travail, forces pures, facultés premières et créatrices, ne peuvent sans périr être mécanisées… C'est en elle-même qu'est leur raison d'être ; c'est dans leurs œuvres qu'elles doivent trouver leur raison d'agir. En cela consiste la personne humaine, personne sacrée, etc. »

Prouvez, Monsieur, que les femmes n'ont ni conscience, ni raison, ni liberté morale, qu'elles ne travaillent pas. S'il est démontré qu'elles ont les facultés premières et créatrices, respectez leur personne humaine, car elle est sacrée.

Dans la Création de l'ordre dans l'humanité, page 412, Vous dites :

« Par la spécification, le travail satisfait au vœu de notre personnalité, qui tend invinciblement à se différencier, à se rendre indépendante, à conquérir sa liberté et son caractère. »

Prouvez donc que les femmes n'ont pas des travaux spécialisés, et si les faits vous démentent, reconnaissez que fatalement elles vont à l'indépendance, à la liberté.

Contestez-vous qu'elles soient vos égales parce qu'en masse elles sont moins intelligentes que les hommes ? D'abord, je le conteste, mais je n'aurais nul besoin de le contester ; c'est vous même qui allez résoudre cette difficulté à la page 292 de la Création de l'ordre dans l'humanité :

« L'inégalité des capacités, quand elle n'a pas pour cause les vices de constitution, les mutilations ou la misère, résulte de l'ignorance générale, de l'insuffisance des méthodes, de la nullité ou de la fausseté de l'éducation, de la divergence de l'intuition par défaut de série, d'où naissent l'éparpillement et la confusion

des idées. Or, tous ces faits producteurs d'inégalité sont essentiellement anormaux, donc l'inégalité des capacités est anormale. »

Àmoins que vous ne prouviez que les femmes sont mutilées de nature, je ne vois pas trop comment vous pouvez échapper à la conséquence de votre syllogisme : non-seulement l'infériorité féminine a les mêmes sources que l'ignorance masculine, mais l'éducation publique leur est refusée, les grandes écoles professionnelles fermées ; celles qui par leur intelligence égalent les plus intelligents d'entre vous ont eu vingt fois plus de difficultés et de préjugés à vaincre.

Voulez-vous subalterniser les femmes parce qu'en général elles ont moins de force musculaire que vous ; mais à ce compte les hommes faibles ne devraient pas être les égaux des autres, et vous combattez cette conséquence vous-même en disant à la page 57 de votre premier mémoire sur la propriété :

« La balance sociale est l'égalisation du fort et du faible. »

Si je vous ai ménagé, monsieur Proudhon, c'est parce que vous êtes un homme intelligent et progressif, et qu'il est impossible que vous restiez sous l'influence des docteurs du moyen âge sur une question, tandis que vous êtes en avant de la majorité de vos contemporains sur tant d'autres. Vous renoncerez à soutenir une série logique sans fondement, vous rappelant comme vous l'avez si bien dit à la page 201 de la Création de l'ordre dans l'humanité :

« Que la plupart des aberrations et chimères philosophiques sont venues de ce qu'on attribue aux séries logiques une réalité qu'elles n'ont pas, et que l'on s'est efforcé d'expliquer la nature de l'homme par des abstractions. »

Vous reconnaîtrez que toutes les espèces animales supérieures se composent de deux sexes ;

Que dans aucune la femelle n'est l'inférieure du mâle, si ce n'est quelquefois par la force, qui ne peut être la base du droit humain ;

Vous renoncerez à l'androgynie, qui n'est qu'un rêve.

La femme, individu distinct, doué de conscience, d'intelligence, de volonté, d'activité, comme l'homme, ne sera plus séparée de lui devant le droit.

Vous direz de toutes et de tous comme à la page 47 de votre premier mémoire sur la propriété : « La liberté est un droit absolu, parce qu'elle est à l'homme comme l'impénétrabilité est à la matière, une condition sine quâ non d'existence. L'égalité est un droit absolu, parce que sans l'égalité il n'y a pas de société. »

Et vous monterez ainsi au second degré de la sociabilité, que vous définissez vous-même « la reconnaissance en autrui d'une personnalité égale à la nôtre. »

J'en appelle donc de M. Proudhon grisé par le théologisme à M. Proudhon éclairé par les faits et la science, ému par les douleurs et les désordres résultant de sa propre doctrine.

J'espère que je ne rencontrerai pas sa massue d'Hercule levée contre la sainte bannière de la vérité et du droit ; contre la femme, cet être si faible physiquement, si fort moralement, qui, sanglante, abreuvée de fiel sous sa couronne de roses, achève de gravir la rude montagne où bientôt le progrès lui donnera sa légitime place à côté de l'homme. Mais si mon espoir était déçu, entendez le bien, monsieur Proudhon, vous me trouveriez ferme sur

la brèche, et quelle que soit votre force, je vous jure que vous ne me renverseriez pas. Je défendrais courageusement le droit et la dignité de vos filles contre le despotisme et l'égarement logique de leur père, et la victoire me resterait, car en définitive elle est toujours à la vérité.

Jenny P. d'HÉRICOURT.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/M._Proudhon_et_la_question_-des_femmes. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.